

Conseil des sages du 2 décembre 2024

COMPTE RENDU

Présents

Camille GALTIER Maire de Manosque, Gilles BELLARDI, Pierre FEID, Françoise GABILLET, Jean GANDOLFO, Francine GIMENEZ, , Malika LAOUADI, Tamara MEYNIER, Michèle MONTEIL, Isabelle REDON, Simon RIZZATO, , Isabelle VERSCHUEREN

Absents : Bernard ARDITTI, Georges BISCIGLIA, André BODJI, Yamina CHALABI, Stéphane MÖLLER, Nicole MORATI

Excusés : _Williams HOURANTIER, Adrien NEGRE, Alain POURCHIER, Jean-Claude POURCIN, Jean-Claude ROLDAN

Ordre du jour :

Séance de questions / réponses sur les thématiques municipales en présence de M. le Maire de Manosque

Intervention DE GILLES BELLARDI

Pourquoi avoir annulé la mise en place prévue et confirmée par monsieur le maire et le chef de la police lors de l'inauguration de la rue, d'une caméra en bas de la rue Léon Mure ?

Gilles BELLARDI précise que la caméra du rond-point ne couvre pas la rue Léon Mure et ne dissuade pas les contrevenants descendants qui ne respectent pas le passage protégé ainsi que le stop à longueur de journée. Les automobilistes remontent cette rue à très grande vitesse au mépris de la réglementation.

Réponse de M. le Maire : En effet, cela avait été confirmé avec le directeur de la police municipale. Néanmoins, aujourd'hui, il y a une caméra au niveau du rond-point du Docteur Caire, qui couvre le Stop. D'ailleurs, il y a eu cinq verbalisations depuis six mois à ce niveau. La chicane du haut est prise par la caméra située sur le boulevard. Reste la question de la vitesse. Ce ne sont pas les panneaux préventifs qui contraignent les conducteurs à rouler moins vite. Malheureusement, ça a plutôt l'effet inverse : plus on en met, plus les gens se font plaisir à rouler vite sur le tour de ville. Un panneau a été ajouté sur Majoral Arnaud en même temps que les compteurs de vitesse et de passage.

Il comprend cette inquiétude mais précise que de nombreux comptages de vitesse sont effectués par les Polices nationale et municipale à l'aide de jumelles et la rue Léon Mure n'est pas un axe où il peut y avoir de grandes vitesses à l'instar de Tassigny, la Ponsonne ou Pompidou. Sur Léon Mure, à 90 % du temps, les conducteurs vont à la bonne vitesse sur les 6 000 véhicules par jour qui y circulent.

Comment faire, collectivement, pour trouver des règles afin que ces 10 % d'automobilistes soient bloqués ? Il reste le radar. Et à ce niveau, ce n'est pas le maire qui peut l'installer, il s'agit de l'autorité du préfet.

Il continue en expliquant que la Ville est passée de 50 amendes par semaine à 150 grâce à la vidéo-verbalisation. Mais il reconnaît que ça ne sera jamais suffisant pour dissuader les automobilistes irresponsables. Toutefois, il précise que les verbalisations «code de la route» ne vont pas dans les caisses de la commune mais dans celles de l'État. En effet, ces sommes vont au

service du trésor public de la Ville de Rennes qui fait une répartition départementale. Le 04 doit récupérer 10 % du volume de l'État, ces 10 % sont ensuite dispatchés dans les territoires – ce qu'on appelle des amendes de police – par rapport aux kilomètres de voirie départementale hors urbanisation. Par exemple, le canton de Castellane récupère 120 k€ par an quand les trois cantons de Manosque récupèrent quant à eux 4 000 €. Cette somme n'est à utiliser que pour des travaux de sécurisation de voirie.

Pourquoi les panneaux éducatifs affichant la vitesse ne sont toujours pas installés sur les poteaux prévus à cet effet il y a 6 mois ?

Réponse de M. le Maire : Le service compétent devrait récupérer rapidement les panneaux éducatifs installés sur Majoral Arnaud et La Repasse et procéder à la mise en place.

Intervention DE SIMON RIZZATO

Quelles sont les réalisations dont le maire est le plus fier sur ce premier mandat ?

Réponse de M. le Maire : Très attaché à la place de la mairie, surtout quand il compare l'avant / après avec les arbres qui ont été ajoutés récemment. Le centre historique va être beau à l'arrivée, même si ça reste compliqué de procéder à des chantiers de telles ampleurs.

Quelles sont les priorités que le maire aimerait voir poursuivies ou développées à l'avenir sur la commune ?

Réponse de M. le Maire : L'attractivité de la Ville doit rester une priorité, que ce soit en termes de commerces ou d'entreprises puisque ce sont ces dernières qui permettent d'avoir des recettes fiscales et de contribuer à l'aménagement de la ville. Il faudrait avoir encore des entreprises qui s'installent comme « Territoire de Provence » qui doit arriver dans les prochaines semaines ; et avoir encore des commerces qui s'installent en centre-ville car cela permet d'avoir une ville vivante et sympathique. On se rend compte que la sécurité est liée à l'ouverture ou la fermeture des commerces. Si tous les commerces d'une rue sont fermés, la population ressent un sentiment d'insécurité même s'il n'y a pas de danger. Si tous les commerces sont ouverts, forcément, cela va mieux. L'enseigne Armand THIERY devrait ouvrir d'ici le mois de mars ainsi que Maison BREMOND qui ouvrira courant 2025...

Intervention DE MICHELE MONTEIL

Quel est le devenir et le délai de la gare routière en ville ?

Réponse de M. le Maire : Il faut que le pôle multimodal soit livré, au mieux en septembre 2027. En effet, les travaux vont débuter au 1^{er} trimestre 2026 pour une durée de 18 mois. Ensuite, il conviendra de trouver un mode de déplacement qui pourra permettre de relier le centre-ville à la gare SNCF. Le bâtiment étant une propriété municipale, il pourra y avoir un large choix d'idées : parc, parking, logements...

Que va-t'il y avoir de plus au niveau de la gare ? c'est déjà un pôle multimodal...

Réponse de M. le Maire : A ce jour, si toutes les voitures devaient y aller, ça ne rentrerait pas. Un parking supplémentaire en étage va être ajouté avec une passerelle permettant de passer la voie ferrée et qui connectera le centre-ville et la zone Saint-Joseph via les Couquières avec un cheminement piéton.

Concernant le parking en silo, y a-t-il une relation avec les silos désaffectés qui jouxtent la gare ? une passerelle ? Qui partira de quel endroit pour aller où ?

Réponse de M. le Maire : Deux possibilités sont en cours de réflexion : soit on arrive à faire un cheminement piéton sécurisé permettant de récupérer celui déjà existant et de l'agrandir (intéressant à tout point de vue puisque qu'existant donc moins cher) ; soit l'impossibilité d'utiliser le foncier SNCF et il faudra faire une passerelle piétonne qui passerait du parking existant à celui qui se situe de l'autre côté – à côté d'Abram – ce qui n'arrange pas la commune parce qu'il y a 40 ml à traverser sans appui au sol. C'est faisable techniquement mais très cher. Le maire espère avoir un retour positif de la SNCF. Une fois cette passerelle réalisée, on pourra agrandir les quais de bus. Actuellement, au nombre de 7, il en faudra 11, qui seront grignotés sur le parking. À terme, nous devrions avoir 330 places de stationnement.

Que faire contre les pigeons qui dégradent et salissent notre centre-ville ?

Réponse de M. le Maire : 2 pigeonniers ont été construits (esplanade de La Poste, place de l'Hôtel de Ville), qui servent à les stériliser au moyen de graines ; les résultats s'observent sur 5 ans. Il va y en avoir un troisième à Drouille et potentiellement un quatrième à Lemoyne.

De nombreux trous sur les trottoirs causent des chutes. Quelles sont les actions du service technique ?

Réponse de M. le Maire : Après chaque requalification, les trous de voirie et les trottoirs sont repris. Ce sera d'ailleurs le cas sur l'avenue Giono. Il reconnaît toutefois que lorsque l'on fait de l'enrobé à froid, c'est normal que ça bouge. Il y en a effectivement beaucoup sur le boulevard Élémir Bourges, qui est en état d'usure dû à son ancienneté.

Que faire contre les caves inondées ?

Réponse de M. le Maire : Une attention particulière est apportée à ce sujet, la commune va faire appel à l'aide un sourcier. Ce qui est sûr, c'est que ça ne vient pas du Canal de Manosque, ce ne sont pas des eaux usées, ce n'est pas non plus l'eau potable. Les premières fuites datent de début février. Les travaux sur la place de la Mairie ont débuté en janvier mais il s'agissait de décroûtage. Les réseaux ont commencé mi-février. Il est possible qu'il y ait une conséquence indirecte par rapport au décroûtage qui aurait fait bouger et que l'eau se soit manifestée. Aujourd'hui, on constate que c'est de l'eau naturelle. Il s'agit donc soit d'une nappe – ce qui serait embêtant – soit d'une résurgence d'eau – ce qui signifie que ça va se terminer. Si c'est une source, il faudrait la trouver pour la brancher sur le pluvial. Mais c'est compliqué et onéreux. La Ville agira en conséquence parce qu'on ne peut pas laisser les caves inondées.

Sur le boulevard Garidel (entre le château Gassaud et le passage à niveau), cette riche zone

verte va-t-elle disparaître totalement au profit de logements ?

Réponse de M. le Maire : Sur cette « riche zone verte » l'ancien terrain de cross est abandonné, il y a une tente de SDF au milieu et il y avait les jardins partagés. Le projet en cours fait 3 ha avec 1,4 ha d'habitations (160 logements) et création d'un véritable poumon vert sur les 1,9 ha restants entre les futures habitations et celles déjà existantes.

Avons-nous des nouvelles d'Enedis concernant le chemin de la Repasse ?

Réponse de M. le Maire : Les travaux de confortement – sur une longueur de 300 m – débutent en janvier pour une durée de quatre mois. Les travaux de voirie – du Docteur Caire au camping – commenceront quant à eux en octobre pour ne pas bloquer le camping. La fibre sera installée en même temps. Le reste des travaux interviendra fin 2026.

La pendule sur la promenade Aubert Millot ne fonctionne plus depuis deux ans, que faire ?

Réponse de M. le Maire : Il s'engage à se renseigner auprès des services techniques pour qu'une réponse soit apportée aux administrés.

QUESTIONS DE PIERRE FEID

Souhaite un point d'étape sur l'avancement du projet ANRU malgré qu'il soit de compétence DLVAgglo, l'avenue Pompidou devenant un itinéraire bien dégradé avec les commentaires que cela suscite...

Réponse de M. le Maire : Il y a deux ans, il y avait 68 appartements, 20 garages et 30 appartements du bailleur social Habitat de Haute Provence à vider. Aujourd'hui, il ne reste plus que deux familles à reloger sur les 30 logements. Sur les 88 propriétés, il en reste également deux (un appartement et un garage). Normalement, pour Noël, on devrait avoir l'acquisition totale pour l'ANRU sans expropriation ; on aura réglé la situation, à l'amiable, 88 propriétaires. Caroline PAOLASSO et Monsieur le maire ont reçu les propriétaires un par un, en restant dans l'enveloppe prévue à cet effet (6 M€ pour les acquisitions et la destruction, dont 4 M€ de l'État dans le cadre de l'ANAH).

La recomposition du projet a été validée au dernier Conseil municipal. Il y aura, sur une parcelle où vont être détruits approximativement 98 logements :

- un bâtiment de 2 300 m² avec 700 m² au sol □ maison des solidarités (Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Médico-Social du Département) pour environ 6 M€ de construction
- un bâtiment d'Action logement (qui s'occupe des logements pour les travailleurs) qui achète en bloc 25 logements
- un bâtiment d'environ 30 logements privés en accession à la propriété
- Habitat de Haute Provence refait 18 logements
- un bâtiment qui appartiendra à DLVAgglo comprendra une médiathèque, une salle municipale libre de 300 m² au rez-de-chaussée, deux étages d'hôtels d'entreprises avec des bureaux et 10 logements privés au dernier étage

Le maire précise que le bâtiment actuel du CMS va être acquis par un investisseur privé. Le bâtiment du CCAS, quant à lui, deviendra du logement qualitatif avec certainement des commerces en rez-de-chaussée.

Pour résumer : les bâtiments seront détruits durant l'été 2025, début des travaux en 2026 avec un objectif de livraison du bâtiment du Département et du CCAS (le plus pressant) en septembre 2027.

La voirie de Pompidou sera faite après (deuxième semestre 2027). Clairement, il y aura une opposition de deux types de personnes : ceux qui paient l'impôt et qui verront leur argent gâché si on fait les travaux maintenant, et ceux qui prennent cette route mais qui habitent ailleurs et qui s'en fichent de savoir combien ça va coûter. Reste le problème des pins. La prochaine municipalité devra décider quoi faire. Il est vrai que ceux situés au niveau de l'Alicante sont éloignés de la voirie, ce qui n'est pas le cas des sujets du côté du carrefour avec la rue des Plantiers.

Pourrait-on avoir un débriefing d'étape sur les travaux du centre ancien ? Problèmes rencontrés, planning, fin des travaux, rapports avec les commerçants et riverains, retours des membres du conseil ?

Réponse de M. le Maire : Les délais sont bons.

*Projet bâtiment CGT place Marcel Pagnol ? Projet ancien cinéma ? Projet ancien tribunal ?
Projet ancienne piscine ?*

- immeuble CGT place Marcel Pagnol 9 appartements
- ancien cinéma appel à manifestation d'intérêt quand la Ville sera propriétaire du bâtiment (d'ici février 2025) – on attend les diagnostics toiture, le reste du bâtiment est sains.
- ancien tribunal présentation du projet en février 2025
- ancienne piscine salle multisport (37 % des votants ont choisi cette proposition)

Qu'en est-il de la démutualisation de la culture vis-à-vis de DLVAgglo ?

Réponse de M. le Maire : On ne perd rien : les dix agents de DLVAgglo basculeront dans le syndicat mixte et géreront les 3 théâtres (Manosque, Vinon-sur-Verdon et Sainte-Tulle).

QUESTIONS D'ISABELLE VERSCHUEREN

Qu'en est-il d'une mutuelle municipale qui permettrait à des administrés qui n'ont pas les moyens de se soigner de pouvoir bénéficier d'une mutuelle dont les prix auraient été négociés par la Ville ?

Réponse de M. le Maire : A ce jour, le CCAS est occupé sur d'autres missions. Notamment, depuis mars dernier, la directrice du CCAS travaille, conjointement avec Josselyne COSTE et un agent formé sur cette question, sur le Conseil Local de la Santé Mentale pour suivre la question de

l'association de Monsieur JEGO, la Maison Aurore, des AESH dans les écoles de la Ville puisque la Ville de Manosque est ville pilote sur l'accueil des classes spécifiques UPEAA¹ et les UEMA² (classes avec des autistes). On est la seule ville du département avec Digne à accueillir des UPEAA et la seule du département à accueillir des UEMA. Contrairement à Digne, nous faisons l'accueil du périscolaire pour les enfants handicapés.

Ensuite, la Ville va embaucher un médecin à mi-temps à compter de l'été 2025 pour prendre en charge tous les bénéficiaires du CCAS qui n'ont pas de médecin traitant (environ 200 personnes). Un local a été aménagé au rez-de-chaussée pour l'accueillir.

Enfin, une assistante du CCAS a pris sa retraite en 2023 et n'a pas été remplacée pour raison budgétaire.

La question d'une mutuelle municipale n'est pas ignorée mais il a fallu prioriser. S'il est pour l'inclusion, le maire reconnaît, notamment au niveau de l'école, qu'elle a des limites : dans certains établissements, des professeurs ont fait valoir leur droit de retrait lors de situations difficiles, laissant en difficulté les personnels municipaux. Annoncer à une maman, avec l'inspecteur d'académie, qu'on ne peut pas garder son enfant, c'est compliqué.

QUESTIONS DE FRANCINE GIMENEZ

Souhaite simplement féliciter le maire pour tout son travail depuis le début de son mandat.

M. le Maire, très touché par cette attention, remercie chaleureusement Madame GIMENEZ.

¹ UPEAA : Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés

² UEMA : Unités d'Enseignement Maternelle Autisme

Est-ce que les aides aux associations seront les mêmes que l'année dernière ?

Réponse de M. le Maire : Il a la main sur le budget, mais après les arbitrages des élus délégués. Au vu de cette année 2025, les subventions vont devoir rester stables à l'intérieur des familles (environnement, sport, culture, ...).

Il rappelle qu'à l'échelle de la Ville, on est passé de 515 agents municipaux à 485. Il y a eu 30 départs à la retraite non remplacés. Sur les 12 départs prévus en 2025, seuls deux seront remplacés.

D'où vient l'argent utilisé pour les différents travaux ?

Réponse de M. le Maire : DLVAgglo paye les réseaux, la Régie de l'eau paye les réseaux d'eau. Après, l'agglomération paye la gestion des eaux pluviales – ce n'est pas grand-chose. Le prix de l'eau est statutaire en France : les investissements réalisés sur les canalisations d'eau doivent être payés par l'utilisateur. Aujourd'hui, il y a environ 1 % par an des réseaux de DLVAgglo qui sont renouvelés. Actuellement, c'est un peu plus à Manosque : on profite de refaire le centre historique pour renouveler les réseaux et ne pas avoir à rouvrir plus tard.

Pour les travaux de l'Alicante, par exemple, il y a des aides de l'État, de la Région, du Département, de l'Europe... Il y a l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine qui a des crédits figés à l'année. Le projet de l'ANRU, c'est 35 M€ (destruction, reconstruction). Sur cette somme, il n'y a « que » 15 M€ d'argent public. Les 20 M€ restants, c'est du privé, notamment avec les logements.

FIN DE LA SÉANCE.